Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1332

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
19 février 1997 – nº 1332
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

Le pouvoir des journalistes

Le mouvement de concentration dans la presse confère un pouvoir accru aux grands éditeurs. Un pouvoir qui exige à l'évidence un contrepoids. Lorsqu'Édipresse a racheté la *Tribune de Genève* en 1991, nous évoquions le rôle des journalistes à qui revient en premier lieu la tâche de rééquilibrer ce pouvoir, notamment en revendiquant et en obtenant les garanties nécessaires à l'exercice de leur profession. Au sein d'un puissant groupe de presse, suggérions-nous, les salariés, pour autant qu'ils s'organisent, sont mieux à même d'influencer les décisions que dans un modeste journal. « Combien de temps la société Édipresse résisterait-elle à un arrêt de travail? » (*DP* 1061, 21 novembre 1991). À l'époque, cette hypothèse fit sourire plus d'un.

Ce qui distingue une véritable entreprise de presse d'un marchand de papier

Les événements actuels semblent pourtant nous donner raison. Une menace de grève de la rédaction du *Journal de Genève* a contribué à améliorer substantiellement le plan social qui doit accompagner la naissance du nouveau quotidien *Le Temps*. Et la même menace, brandie par les salariés de la *Tribune de Genève*, a fait promptement reculer le géant lausannois.

Certes Édipresse ne reviendra pas sur le limogeage du directeur-rédacteur en chef du journal genevois. Mais l'important est ailleurs. Dans le fait notamment que les rédacteurs sont en passe d'obtenir un droit de regard sur la désignation du successeur et des assurances quant à l'autonomie rédactionnelle de la publication.

Du feuilleton peu clair qui s'est joué ces jours entre Lausanne et Genève, nous retenons trois éléments:

- L'amateurisme qui a caractérisé la gestion de cette crise révèle l'organisation défaillante et les compétences insuffisantes des cadres supérieurs d'une entreprise qui ne cache pas ses ambitions. Le constat est préoccupant dès lors que ladite entreprise jouit d'une position dominante.
- Cette répartition floue des compétences se retrouve dans le modèle du directeur-rédacteur en chef qui prévaut aujourd'hui. Comment défendre la ligne rédactionnelle d'un journal, son autonomie au sein d'un groupe de presse tout en participant à la direction de ce groupe? Ce double rôle est malsain: manager ou patron d'une rédaction, il faut choisir.
- Plus important encore: Édipresse connaît une vigoureuse expansion à l'étranger. Les capitaux nécessaires proviennent, en partie tout au moins, des profits réalisés en Suisse romande. Dès lors, lecteurs et journalistes sont en droit de s'interroger: ces moyens ne doivent-ils pas en priorité être affectés à l'amélioration des publications existantes? Ce souci distingue une véritable entreprise de presse d'un marchand de papier. JD